

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Lyon

Un an... 8 fr.
Six mois... 4 fr.LES ANNONCES
SONT REÇUESChez M. V. FOURNIER
14, rue Confort

POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

ABONNEMENTS

Départements

Un an... 10 fr.
Six mois... 5 fr.

Étranger

Un an... 12 fr.

BONIMENT

Après dix mois d'expérience, commence-t-on à comprendre les inconvénients du provisoire adopté comme règle unique, comme sauce universelle de la cuisine politique ?

Commence-t-on à voir, à toucher du doigt le vide, le néant, le boursoufflé, l'absurde de ce système de compensation et d'équilibre qui consiste à nommer un ministre orléaniste contre trois préfets républicains, et à balancer le tout par un ou deux ambassadeurs légitimistes ou cléricaux ?

Commence-t-on à être édifié sur l'impossibilité pour M. Thiers de continuer longtemps encore le rôle qu'il a bénévolement adopté, et qui le fait ressembler, — sans comparaison, — à ces acrobates de cirque soutenant une échelle en équilibre sur leurs épaules, pendant que trois ou quatre clowns grimpent aux échelons en se livrant à des voltiges variées ?

Commence-t-on à comprendre enfin que si l'administration, l'armée, les finances, les services publics, pataugent dans le gâchis, s'embourbent dans le désarroi ; que si la crise monétaire continue à entraver les transactions, à jeter l'inquiétude et le malaise dans les affaires ; — que si les trois cinquièmes des citoyens Français jetant le manche après la coignée et le bulletin après l'urne, abandonnent leurs intérêts politiques au dieu Hasard, et leurs destinées sociales à un point d'interrogation,

Cela tient surtout, avant tout, par-dessus tout, à l'incertitude, au vague, au flou de notre politique et de notre gouvernement ?

Mon Dieu oui, on commence à le comprendre, puisqu'il circule dans l'air des projets de constitution, de renouvelle-

ment partiel de l'assemblée, de réforme électorale ; puisque les bonapartistes enhardis par nos fautes, devenus audacieux et téméraires grâce à nos maladresses, osent parler de plébiscite et tirent déjà de leur manche leurs vieilles cartes biseautées.

De plébiscite, nous pensons bien qu'il ne saurait en être question sérieusement.

Qu'on en parle après boire, comme propos de dessert ou en guise d'examen rétrospectif de nos folies et de nos sottises, — passe ;

Mais après la leçon du 8 mai 1870, se permettre de ramener sur le tapis cette farce de foire, — autant demander tout de suite la déportation en masse du peuple Français dans l'enceinte fortifiée de Charenton.

C'est bien simple, vous disent d'un air ingénieux et d'un accent candide les plébiscitaires, plébisciteux, plébisciteillers ou plébisciteux.

Trois bulletins : République, monarchie, empire.

Bon, mais quelle République, quelle monarchie, — quel empire ?

La République de M. Thiers, la République de Gambetta, ou la République de Raoul Rigault ?

La monarchie de M. Casimir Perrier, de M. Belcastel ou du baron Chaurand ?

L'empire de Piétri, de Pinard ou d'Emile Ollivier ?

Quelle que soit la question posée, il faudra nécessairement, indispensablement y joindre trente au quarante articles de constitution, et c'est une plaisanterie, un leurre, une duperie, une escroquerie, que de soumettre l'adoption de trente, de vingt ou de dix articles constitutionnels, au vote inconscient, ignorant et aveugle de dix millions d'électeurs dont les trois cinquièmes ne savent ni lire ni écrire.

Cela est d'une évidence éblouissante à crever les yeux de Bélisaire lui-même.

Quant au renouvellement partiel de l'Assemblée, aux réformes électorales, aux ébauches de constitution, à tous ces projets dont les échos de Versailles apportent à nos oreilles le bruit, les murmures, les rumeurs et les bourdonnements,

Ce ne sont là que des panacées insuffisantes, des remèdes pour rire, des emplâtres sur une béquille d'invalides ;

Car ces projets, ces réformes, sont atteints d'avance d'un vice originel, incurable :

L'Assemblée n'est pas sérieusement Constituante.

Elle ne l'est pas, quoiqu'elle dise, qu'elle fasse ou qu'elle vote.

Qu'elle entasse discours sur discours, discussions sur discussions, Péliou sur Ossa et Rivet sur Adnet, — elle n'établira jamais une façon *maîtrisée* son droit de Constituante, — elle ne fera jamais une constitution respectée qui ferme définitivement la porte aux révolutions, aux émeutes et aux coups de force.

C'est là une loi naturelle contre laquelle il est inutile de regimber ou de se cabrer : on ne crée pas quelque chose de rien, on ne fait pas porter des tulipes à un rosier, des potirons à un cerisier ou des melons à un saule pleureur ;

On ne fait pas pousser davantage une Constitution définitive sur une Assemblée provisoire.

Nos députés auront beau se remuer, s'agiter, se retourner, — ils se heurteront constamment, inévitablement contre cette nécessité fatale et inéluctable : la dissolution.

Et lorsque nous écrivons ce mot qui a le privilège de faire dresser les cheveux sur la tête des gens paisibles,

Ce n'est en aucune façon pour faire le jeu de tel ou tel parti, de telle ou telle ambition...

Non, nous parlons au nom de ce parti qu'on néglige trop, de cette opinion dont on se soucie trop peu, qui se nomment la logique et le bon sens, — et qui finissent toujours par avoir raison.

Vous verrez ça.

Jacques BARBIER.

L'INTERNATIONALE

Nous avons reçu cette semaine la lettre que voici :

Londres, le 12 novembre 1871 :

Monsieur,

Je m'adresse à votre impartialité pour la reproduction dans votre journal des présentes résolutions. Je crois inutile d'insister sur l'utilité de cette publication.

À la veille de la discussion de la loi Dufaure, il semble tout-à-fait nécessaire que la classe ouvrière connaisse l'association, que la réaction des différents pays s'apprete à frapper.

Salut et remerciements,

A. SERRAILLIER.

N.-B. — Vous êtes invité d'envoyer votre journal dans l'intérêt de l'association Internationale au nom de : A. DANIEL.

35, Gaisford Street-Kensish
Toron, London England.

A cette lettre était joint un petit imprimé contenant dix-sept résolutions prises par les délégués de l'Internationale dans leur conférence du 17 au 23 septembre.

Malgré l'exigence de notre format, nous nous ferions un véritable plaisir d'accéder au désir du citoyen Serraillier et de reproduire les dix-sept résolutions en question — si nous supposions que cette publication put faire avancer d'une semelle la cause du prolétariat et la solution du problème social.

Malheureusement c'est le contraire qui est le vrai ;

FEUILLETON DE LA MASCARADE

LES MORTS VIVANTS.

Est-il encore temps de parler des morts ? Pourquoi non ?

Novembre n'est pas fini, et au milieu de tant de deuils, ce n'est pas trop de tout le mois pour songer à ceux qui ne sont plus.

Nous avons du reste à visiter aujourd'hui un nouveau cimetière, — le cimetière des morts-vivants : malheureux dont le sort est plus digne de pitié que celui des vrais morts, puisqu'ils ont eu la douleur d'assister à leurs propres funérailles. La porte est grande ouverte, entrons.

Arrêtons-nous aux tombes et lisons les épitaphes.

CI-GIT

Henri-Charles-Ferdinand-Marie

Dieudonné de Bourbon

Duc de Bordeaux, comte de Chambord,

Roi de France,

In partibus infidelium.

Enseveli dans le drapeau de ses pères.

Il fut bon époux, honnête homme.
prétendant maladroit,

Et le ciel lui refusa la grâce
D'être bon père.
Un lys brisé.

Caveau de famille.

Charles-Louis-Napoléon-Bonaparte
dit Napoléon III.

Ex empereur des Français,
Décédé à Sedan, le 1^{er} septembre 1870,
Enterré le 4 septembre.

Jules Favre, Gambetta, Trochu, Jules Simon
tenaient les coins du poêle.

Repose en ce moment à Chislehurst,
D'où il espère ressusciter un jour ou l'autre.

Regretté de ses sénateurs,
De ses agents de police
Et de Marguerite Bellanger.

Il a beaucoup fusillé, il a beaucoup déporté, il a
beaucoup emprisonné, il a beaucoup pillé.....
Que sa graisse lui soit légère !

Napoléon-Joseph-Charles-Paul-
Jérôme Bonaparte.

Tombé martyr de son dévouement.

A résisté pendant huit jours

Aux efforts combinés de toute une flotte,

Et de M. Charles Ferry.

N'a succombé qu'écrasé par le nombre.

De ce noble héros, c'est à tort que l'on glose,
Au-dessus de Cambonna, il devrait être mis,
Car en face des ennemis,
Cambonna dit le mot, mais Plon-plon fait la chose.

Mathilde-Lætitia-Wilhelmine
Bonaparte.

Ex-princesse impériale,

Veuve Demidoff,

Détesta son mari.

Protégea les arts, — et les artistes.

Se maquilla énormément.

Mention honorable au salon de peinture de 1861,

Pour une étude *d'après nature*.

Elle a beaucoup aimé, il lui sera beaucoup pardonné.

Eugène Rouher.

Naquit Auvergnat,

Vécut ministre,

Mourut sénateur.

Enterré vif au palais du Luxembourg.

Inhumé définitivement aux élections du 2 juillet,

Dans cette Charente-Inférieure

Qui jadis... mais alors, elle était vertueuse.

Emile Ollivier,

dit le Niais de Saint-Tropez.

Cœur léger, papillon volage,

Il butina de fleurs en fleurs,

Plus varié dans son ramage
Que l'arc-en-ciel en ses couleurs.
Enflammé d'un double délire,
On le vit passer tour à tour
De la République à l'Empire,
De la Chambre à la basse-cour.
Désigneux de la Carmagnole
Qu'il pinçait en quarante-huit,
Il apprit la danse espagnole,
Bis saltavit et placuit.
Pacifique, il vota la guerre,
Libéral, il mit en prison,
Et mourut donnant pour raison
La bénédiction de son père.

François-Achille Bazaine.

Une plaque de marbre avec ce sujet sculpté :
Les clefs d'une ville sur un plateau.

Au-dessous, cette inscription :

Au défenseur de Metz,

Les Prussiens reconnaissants

Ont élevé ce monument commémoratif.

27 octobre 1870.

Nicolas-Anne-Théodule Changarnier

Il fut bon colonel,
Médiocre général,
Mauvais orateur,
Déplorable politique.
Négocia la capitulation de Metz.

Et les délégués de l'Internationale prendraient à tâche d'effrayer la bourgeoisie et de provoquer les mesures de la réaction et les foudres de M. Du'aure, qui ne réussiraient pas mieux.

Les dix-sept résolutions des délégués de l'Internationale, qui remplissent six pages, petit-texte, — peuvent en effet se résumer en ces quatre lignes :

- 1. Le prolétariat déclare une guerre acharnée aux classes possédantes, — pour se substituer à elles, soit au point de vue politique, soit au point de vue économique.

Du reste pour plus de sûreté, voici le texte lui-même.

Considérant qu'en présence d'une réaction sans frein qui étouffe violemment tout effort d'émancipation de la part des travailleurs et prétend maintenir par la force brutale la distinction des classes, et la domination politique des classes possédantes qui en résulte ;

Que contre ce pouvoir collectif des classes possédantes, le prolétariat ne peut agir comme classe qu'en se constituant lui-même en parti politique distinct opposé à toutes les autres parties formées par les classes possédantes.

Que cette constitution du prolétariat en parti politique est indispensable pour assurer le triomphe de la révolution sociale et de son but suprême l'abolition des classes.

Que la coalition des forces ouvrières déjà obtenue par les luttes économicques doit aussi servir de levier aux mains de cette classe dans sa lutte contre le pouvoir politique de ses exploités.

La conférence rappelle aux membres de l'Internationale,

Que dans l'état militant de la classe ouvrière son mouvement économique et son action politique sont indissolublement unis.

Comme vous le voyez, voici qui est assez clair, et quoique rédigée en français de Londres la chose se comprend suffisamment.

Certains si on voulait discuter, épelucher par menu les termes de ces résolutions, il y en aurait pour longtemps et cela pourrait fournir sans peine la matière d'un volume.

Qu'entendent par exemple, les délégués de l'Internationale par ces mots singulièrement vagues : classes possédantes ?

Ce sont les gens qui possèdent, — j'entends bien.

Mais qui possèdent quoi ? Un million, cent mille francs, quinze cents francs ou cent sous ?

S'il s'agit de posséder en lutte contre tous les gens qui possèdent — elle aura fort à faire, et la besogne nous paraît au-dessus de ses forces.

Le paysan qui cultive deux arpents de terre autour de sa baraque en pisé est un homme qui possède, au même titre que le grand seigneur qui chasse à courre sur deux mille hectares de terres et de bois.

Le boutiquier qui a trois cents francs de rente sur l'Etat est un homme qui possède, absolument comme le capitaliste qui fait hausser et baisser le cours de la Bourse.

L'ouvrier lui-même qui a cent francs à la caisse d'épargne est un homme qui possède, — qui fait partie des classes possédantes.

Est-ce contre ceux-là que l'Internationale veut entrer en lutte ?

Cette expression de classes possédantes aurait donc besoin d'une définition plus nette, plus exacte, plus positive et moins nuageuse.

Mais ceci est hors de notre sujet. Ce que nous voulons dire surtout, ce que nous tenons à démontrer,

C'est que l'Internationale avec ses allures de Croquemitaine et d'Avale tout-Cru, avec le ton impératif de ses circulaires et de ses résolutions qui n'admet ni discussion, ni réplique,

N'est beaucoup plus qu'elle ne sert à la cause intéressante des classes ouvrières, et constitue

le plus sérieux des obstacles à l'émancipation du prolétariat.

Les classes possédantes, puisque c'est le terme adopté, — les classes possédantes qui ont dans les mains ces moyens plus efficaces et plus puissants d'action et de résistance, — ne manqueront pas de s'armer jusqu'aux dents contre des prétentions des attaques et des provocations dont le but est aussi peu dissimulé.

A défaut du simple bon sens qui indique que ces luttes ouvertes, qu'il en soit le résultat, n'arriveront jamais qu'à des bouleversements sans solution, — la plus vulgaire et habileté au fait du recommander aux délégués de l'Internationale plus de modération dans les idées, et de prudence dans les prétentions.

En traitant la société actuelle en adversaire déclarée, l'Internationale place la question sociale sur un terrain déplorable.

On ne discute pas avec un ennemi qui vous menace de son arme — on se défend, — et c'est là le rôle que l'Internationale assigne inévitablement aux classes possédantes.

Lorsqu'un dictateur cherche à s'emparer du pouvoir, il se garde bien de tirer son grand sabre et de crier d'une voix éclatante : Attendez, mes bons hommes, que je vous tranche la tête !

Il prend des airs paternels, fait la bouche en cœur, distribue des sourires, promet des sucreries et de la confiture à tout le monde.

L'Internationale n'a pas même cette adresse élémentaire. Elle roule de gros yeux, met le poing sur la hanche et s'exclame d'un ton menaçant : Bourgeois, gare à vous !

Qu'en résulte-t-il et à cela nous mène-t-il ? Il en résulte qu'en noyant des revendications légitimes dans des prétentions insensées et irréalisables, l'Internationale ajourne indéfiniment l'émancipation des classes ouvrières, et transforme des questions économiques et sociales, en question de coups de fusil.

Il en résulte que le capital traité de voleur — répond au travail par l'épithète de canaille, — discussion inutile à ce point résoudre le moindre problème, puisque une règle de trois.

Le citoyen Serrailleur et ses collègues ont-ils songé à tout cela.

Non, évidemment, et en prenant la liberté de leur soumettre ces humbles réflexions, — nous pensons être plus utiles à la cause du prolétariat qu'en reproduisant les dix-sept résolutions votées à Londres, par ces messieurs qui sont peut être sincères, mais dans tous les cas bien maladroits.

J. B.

LA CRISE MONÉTAIRE.

L'habile ministre qui manipule nos finances et qui sait à merveille comment on peut émettre des coupures chaque année en France, n'a pas prévu qu'un moment arriverait où l'or et l'argent disparaissant du pays, un prestidigitateur seul pourrait aujourd'hui changer un billet de mille francs en espèces sonnantes.

Et, tout grand-croix de la Légion d'Honneur qu'on l'ait bombardé, comment M. Puyyer-Quertier l'aurait-il prévu, quand son grand chef, M. Thiers, qui sait tout, qui voit tout, affirmait devant l'Assemblée, il y a quelques mois, que nos billets de banque faisaient prime à l'étranger, — conséquemment qu'une crise monétaire était peu à craindre.

Maintenant, grâce à l'incurie du gouvernement, nous sommes, au point de vue de l'absence de métal, dans une situation que vont nous envier l'Autriche et l'Italie, ces pays fameux par la papavermonnaie.

Les industriels ne peuvent plus payer leurs ouvriers, les détaillants n'ont plus leurs clients, l'or de monnaie, en or — un peu et les bois précieux pour tout le monde — ont globalement disparu de vingt sous, à côté du bonjour hospitalier et de la couronne de fleurs Poranger.

Et vous croyez peut-être que les hautes intelligences qui nous gouvernent vont parer à cet état de choses et ont, toute prête, une solution à cette question capitale ?

Que vous les connaissez peu ! Comme ils tergiversent en politique, en matière d'indus, ils ne savent que répondre pour combler cette case, et ils ne font rien.

Le dimanche, on parle d'élever le taux de l'escompte de la Banque, — histoire de paralyser un peu plus les affaires commerciales.

On fait émettre ce bruit le mardi : Mercredi, on a tiré des coupures financières à émettre des coupures de 5, 10 et 20 francs.

Jeudi, nouveau démenti.

Un jour, la Banque va augmenter l'émission de son papier et doubler son capital.

Le lendemain, tout est remis en question. Puis ce qui était faux redvient vrai, décidément, la Banque de France, — après autorisation de l'Assemblée, — doublera son capital, qui de 182 millions sera porté à 364 et pourra émettre 3 milliards de billets avec 600 millions de 5 et de 10 francs. Mais de tout nouveau départ, il va qui annonce précisément le contraire.

Ce parti étant le plus sage et le plus pratique, — le gouvernement s'est bien gardé de l'adopter.

Il est évident, en effet, que dès l'instant où il faut arriver au papier-monnaie, mieux vaut val que ce papier ait la signature la plus respectable de toutes, celle de la Banque, dont les billets ont cours forcé, tandis que, malgré le crédit et les garanties offertes par les principaux établissements financiers, les coupures émises par leurs caisses, ne pourraient avoir qu'un cours, pour ainsi dire, facultatif.

En outre, en permettant à des syndicats privés d'émettre du papier-monnaie, on en venait forcément à gêner tout ce qui peut se faire une idée en voyageant en Italie où chaque ville, chaque bourgade presque, a sa monnaie fiduciaire qui est généralement refusée dans la ville ou la bourgade voisine.

Mais vous connaissez bien mal M. Puyyer-Quertier qui dit tout, paraît-il, sur la Banque de France.

La Société générale va émettre des coupures ; après la Société d'escompte, le Crédit foncier ; après le Crédit foncier, le Crédit mobilier ; après le Crédit mobilier, les Sociétés, Caisse, Comptoirs plus ou moins fantaisistes ou exotiques qui fleurissent en France.

Et nous arriverons enfin à ce bien heureux moment où on paiera sa consommation au café avec des ronds d'affiches ou des timbres-postes.

Vive M. Puyyer-Quertier !

A. MONEY.

AUTOUR DE LA SEMAINE

Douze membres du conseil général du Rhône viennent de proposer à l'approbation de leurs collègues l'adoption d'un vœu motivé pour la mise en accusation de Louis Bonaparte et de ses complices, comme de vulgaires malfaiteurs.

C'est là un vœu que nous avons formulé depuis longtemps, quoique ne faisant partie d'aucun conseil général.

Il est assez bizarre en effet de voir certains agents subalternes de l'empire appelés à rendre compte de leurs agissements, de leurs fautes et de leurs capitulations, alors que, suivant une expression vulgaire mais

expressive, leur patron fait tranquillement « son lard » à Chislehurst et prépare des projets de plébiscite.

Seulement, la proposition de nos collègues généraux a le tort d'être trop vague et trop générale.

Demandant la mise en accusation de Napoléon III et de tous ses complices, en remontant jusqu'au 2 Décembre, c'est un projet louable sans doute au point de vue de la morale publique, mais dont la réalisation est radicalement impraticable.

Nous ne devons pas oublier que, depuis le 2 Décembre, le second empire, qui, semblable aux banqueroutiers habiles, tenait ses livres en règle, a eu la précaution de se faire donner quittance et absolution, grâce à deux plébiscites où sept millions cinq cent mille Français sont venus se jeter en plein dans le traquenard.

Il faut donc pour arriver à un résultat pratique porter la question sur le terrain où elle a quelque chance d'aboutir : sur le terrain de la légalité juridique et constitutionnelle.

Ainsi que nous l'avons expliqué maintes fois, dans les deux constitutions impériales, il est écrit en toutes lettres :

« L'empereur est responsable devant le Peuple Français ».

C'est en vertu de cette responsabilité écrite, acceptée de part et d'autre et qui constitue par conséquent un contrat bilatéral régulier et parfait, c'est au nom de cette clause indiscutable que Napoléon III peut être régulièrement traduit devant un tribunal ou une Haute Cour de Justice.

Le conseil général ferait donc bien de modifier dans cet esprit le libellé de ses vœux, en les appuyant au besoin par une consultation d'avocat qui viserait les textes de lois sur lesquels doit se baser l'action juridique de la nation Française contre Napoléon III.

M. Millaud se ferait certainement un plaisir de rédiger ce petit travail.

A propos de M. Millaud, mentionnons le vœu intelligent formulé par lui et qui ne manquera pas de réunir l'unanimité des démissions de ses collègues, touchant la création d'une école de médecine à Lyon.

À en croire les rumeurs bien informées, la question se résoudre prochainement dans un sens favorable à notre ville, et il faut s'étonner d'une seule chose, c'est qu'on ait tergiversé et lanterné aussi longtemps.

Je sais bien que dans ces créations d'écoles spéciales on rencontre de toutes parts des oppositions, des compétitions, des intrigues de la part de certaines villes qui chacune tiennent de leur côté et sollicitent l'honneur d'abriter dans leurs murs messieurs de la faculté.

Mais des hésitations qui peuvent s'expliquer à la rigueur pour une faculté de Droit, n'ont plus aucune raison d'être à l'encontre d'une faculté de médecine.

Une condition essentielle en effet, pour que des études médicales soient bonnes, efficaces et complètes, — c'est non seulement que les professeurs soient habiles et instruits, ce qui peut se rencontrer partout, — mais encore que les élèves aient à la disposition de leurs observations, de leurs travaux et de

Pieura beaucoup, ne parla pas moins. Découvert, sur ses vieux jours, que pour Prendre une ville, Il fallait s'en emparer, Et que pour ne pas perdre une bataille, Il fallait la gagner. Tombé en enfance Vers la soixante-dix-huitième année de son âge, Avant d'avoir restauré les Bourbons, Et d'être nommé maréchal de France. Aimé de M. Benoist d'Azay.

Louis Belmonte.

Sous ce marronnier vert dont l'ombrage touffus Protège ta dépouille et ta muette lyre, Dors, vieux barde inspiré, dors, poète qui fus La nouvel O sian des gloires de l'Empire. Dors, car tous tes héros dans l'univers épars N'entendront plus, hélas, les sons de ta guimbarde Et tu ne verras plus, brisque de vieille garde La feuille du vingt mars!

François-Auguste-Marie Mignet.

Historien français du XVIIIe siècle. Était mort depuis trente ans ; A été ressuscité par M. Thiers Qui voulait la nommer grand-officier De la Légion d'Honneur. Redescendu dans sa tombe après cette opération.

Il écrivit beaucoup, Ne fut pas lu énormément, Et écha souvent avec Mlle Desne.

Victor Hugo.

Passant, salue un grand poète Qui fut dévoré par la politique Et tomba dans le charabia.

Calve-Rogniat.

Il aimait trop le veau, — c'est ce qui l'a tué.

Alexandre Glais-Bizoin.

La mort a interrompu sa carrière politique Au moment où il allait tailler les Prussiens En pièces. Souvent calomnié Parce qu'on ne connaissait pas son Vrai Courage (Pèce en 3 actes, jouée à Genève). Il est mort garçon et Normand, N'ayant su cœur d'autre affection Que le bonheur de la France Et le salut de son chapeau gris. Regretté de Pipe-en-bois Et du Café de la Ville, à Tours en Touraine.

Jules Favre.

Victime d'un accident imprévu, Ce remarquable orateur, Qui avait trop de sensibilité pour un diplomate, A été écrasé malheureusement Sous une pierre de nos frateresses, Et tellement aplati, Qu'il suffit pour recouvrir sa dépouille D'un pouce de notre territoire. Que ceux qui ne pensaient pas comme lui, Au mois de septembre 1870, Lui jettent la seconde pierre.

Jules-Marie Simon Suisse.

Âme tendre et expansive, Cœur aimant, Il noya ses auditeurs sous des flots de larmes Récent dans un même embasement Ses amis de la Droite et ses amis de la Gauche, Ses chers frères des Ecoles chrétiennes Et ses frères de l'Internationale. Baisa Monsieur Dupanloup sur la joue droite, Et Karl Marx sur la joue gauche. Prêcha l'instruction gratuite pour le peuple, Mais rétribuée pour les ministres. Mourut visé à son parti-fautille Et noyé dans ses circulaires.

Jules Janin.

Aujourd'hui, 6 novembre 1871, A été inhumé Entre deux discours, Dans le caveau de l'Académie Française, Jules-Gabriel Janin, Dit le Prince des Critiques, Enterrement de première classe. Ordonnateur : Cu villier-Flauray. Fosseuse : Camille Ducet. Pleureuses : les colonnes des Débats.

Ernest Picard.

De son ministère évincé, Mi-loustic, mi-altimbanque, Picard, malgré le cours forcé, N'ayant pu passer à la Banque, Dans un habit d'ambassadeur, Thiers mit ses dépouilles mortelles, Et, vulgaire contrefacteur, L'envoya mourir à Bruxelles.

L. LECLAIR.

leurs expériences, hélas ! une variété, une multiplicité de maladies, d'affections, d'opérations, qui ne se trouvent qu'à dans les centres populeux.

Du reste, malgré son génie, aurait probablement fait de déplorables élèves dans un bourg où il meurt trente personnes par an.

Nous avons entendu souvent des étudiants de Montpellier se plaindre de la rareté des sujets.

— Les cadavres sont hors de prix, disent-ils, et les squelettes inabondables !

Ces inconvénients n'existent point à Lyon : nos hospices pourraient largement procurer aux étudiants des échantillons de toutes les misères humaines, et le concierge de l'Hôtel-Dieu fournit, pour un franc cinquante, des cadavres en bon état de conservation et de propreté !

Le comité de la rue Grôlée, dont la réputation commençait à devenir européenne, vient d'être dissous par ordre d'en haut : en haut, c'est M. Casimir Périer.

Là dessus, un certain nombre de gens qui trouvent trop fatigant d'aller voter à cinquante pas de leur domicile, se sont frottés les mains avec un petit air de satisfaction, en disant : Ah ! ah ! le comité de la rue Grôlée est dissous !

Et après ?

Le comité dissous rue Grôlée se réunira rue Tuin, rue des Quatre Chapoux ou rue Palais Grillet, et il n'y aura rien de changé dans nos affaires : ce ne sera qu'une dissolution de plus.

Le véritable moyen de dissoudre le comité de la rue Grôlée, qui après tout exerce à sa façon ses droits électoraux, serait pour les gens intelligents et soucieux de leur dignité civique, d'imiter son activité, son ardeur et son énergie.

Nous nous sommes beaucoup moqué du comité de la rue Grôlée, et nous ne le regrettons pas, car le ridicule est une arme excellente pour combattre les prétentions dictatoriales, les erreurs économiques et les sottises politiques de ces messieurs, — mais il y a une chose plus digne encore de ridiculiser, de satire et de sarcasmes, — c'est la niaiserie des hommes prétendus intelligents qui, incapables de diriger eux-mêmes leurs affaires ont besoin pour guider d'un ministre de l'intérieur, d'un préfet ou d'un fonctionnaire quelconque, mettant leurs espérances dans des mesures de répression ou de dissolution...

Au lieu de prendre la peine de choisir un candidat et de voter pour lui.

Un douloureux accident vient de frapper le citoyen Favier.

Il est devenu subitement sourd et muet, ainsi que le constate sa déposition devant le Conseil de guerre.

Le citoyen Favier est ce qu'on appelle communément un « gros malin. »

H. PÉRIÉ.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Ainsi que la plupart de nos confrères, nous avons publié ou du moins analysé les rapports des diverses Commissions d'enquête nommées soit à Lyon, soit à Paris, à l'effet d'examiner, contrôler et vérifier les dépenses faites pour l'organisation, l'armement, l'habillement et l'équipement de nos soldats, de nos mobiles et de nos légions mobilisées.

Nos lecteurs ont vu défilé devant leurs yeux ces chiffres fantaisistes, ces additions miraculeuses, ces multiplications vertigineuses, au bout desquelles la plupart des fournisseurs mâles ou femelles trouvaient un bénéfice aussi exagéré que malhonnête, dont le digne collègue était les rhumes, les bronchites, les rhumatismes, les fluxions de poitrine, les congélation et les famines qui ont sévi pendant toute la campagne d'hiver sur nos malheureuses armées.

A Paris nous avons eu les cartouches inexplosibles, garanties contre l'incendie, les chapeaux ne partant pas, l'amusement des enfants et la tranquillité des parents, enfin les pommes de terre de M^{lle} Blanchet-Cotard, qui après avoir passé par trente-cinq commissaires finissaient par revenir cinquante centimes pièce.

A New-York, les vieux fusils de la guerre de sécession, les Remington hors d'usage et les cartouches hors de calibre; petites opérations intelligentes grâce auxquelles l'honorable M. Remington, à la veille de faire faillite, a pu réaliser une agréable fortune de cinq ou six millions.

A Lyon, les tuniques en déchets de drap, les semelles en carton, les cartouchières en toile cirée et les sacs en papier mâché de nos légion-

naires.

Et encore n'avons-nous pas tout dit.

Encore avons-nous négligé un ordre de vérifications suffisamment intéressantes pour que les Commissions puissent la peine d'y s'occuper.

Nous voulons parler des prix de façon payés aux ouvriers et ouvrières chargés de la confection des tuniques, pastelons et képis des mobiles et mobilisés.

Il y aurait là une nouvelle série de chiffres bien faits pour provoquer par leur petitesse et leur quantité un usage et une stupéfaction égale à la rotondité de certains autres.

On aurait vu par exemple qu'il était payé pour des confections de pantalons :

Deux francs cinq centimes pour QUATRE paires de pantalons.

Soit cinquante-et-un centimes par paire de pantalons.

« Nous mourons de faim et nous travaillons beaucoup, » nous écrivaient, il y a quelques mois, de malheureuses femmes occupées par des fournisseurs ;

Parbleu, nous le comprenons sans peine et cette misère n'a pas besoin de longs commentaires.

Ainsi, non contents de spéculer sur la santé et le bien-être des soldats, certains fournisseurs ajoutaient à cette spéculation une spéculation non moins honteuse sur la misère et la nécessité de vivre de malheureuses ouvrières, en leur payant un salaire dérisoire.

Les Commissions d'enquêtes n'ont pas recherché tout cela, parce que s'il fallait que les Commissions d'enquêtes recherchaient tous les vols, toutes les concussions, toutes les déprédations commises pendant les quinze mois qui viennent de s'écouler, elles y perdraient leur temps, leur jeunesse et leur latin.

Mais pour les vols dérobés, les spéculations mises à nu, les coquineries dévoilées, —

Ces travaux d'enquête n'auront-ils d'autre solution, d'autre sanction que le dépôt d'un rapport et sa publication dans quelques journaux ?

La peine serait vraiment trop douce et la punition trop commode pour les chevaliers d'industrie qui ont trouvé moyen de gagner pendant la guerre presque autant d'argent que les Prussiens eux-mêmes.

Vis-à-vis de gens de cette espèce, la publicité et la dénonciation au mépris de l'opinion publique sont une courte honte dont ils se consolent d'autant plus vite qu'elle ne leur coûte pas un écu.

L'enquête ordonnée ne doit pas être une satisfaction platonique donnée aux contribuables.

Evidemment, il est agréable de savoir qu'on nous a volé cinq cent mille francs sur des gibernes, cent mille francs sur des sacs, deux millions sur des pommes de terre et le triple sur des fusils ;

Et que les voleurs s'appellent monsieur un tel ou mademoiselle une telle...

Mais à cet agrément pour les volés devrait se joindre un désagrément pour les voleurs : celui de rendre gorge et d'expliquer devant un jury leurs ingénieuses combinaisons financières.

Un seul homme jusqu'à ce jour a été poursuivi : M. Place, consul général aux Etats-Unis.

M. Place, signalé à l'Assemblée comme un voleur par M. le duc d'Auffret-Pasquier, a été acquitté récemment par le tribunal correctionnel.

De sorte que de voleur, M. Place est devenu honnête homme.

Il faut l'en féliciter d'autant plus qu'on s'y attendait moins, et les gens grincheux pourraient s'étonner dans tous les cas que le tribunal n'ait pas ordonné le remboursement à M. Place des trois ou quatre cent mille francs qu'il avait restitués volontairement sur ses commissions respectables.

Enfin, il y a chose jugée, de par arrêt de justice, M. Place est un grand homme et peut se promener librement dans les rues, — revêtu de sa robe d'innocence : très bien.

Mais si M. Place est innocent, où se trouve le coupable ?

Car ce coupable-là doit bien exister quelque part ?

Maintenant, l'affaire Place n'est pas la seule cause véreuse.

A quand les autres ?

Il y aurait pourtant intérêt à connaître si on peut impunément tripoter avec les fonds publics et les deniers de l'Etat.

Car dans l'affirmative, nous ne saurions trop conseiller aux honnêtes gens d'adopter la profession de gredin.

Ça rapporte davantage et ça ne risque pas plus.

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Merci, mon Dieu ! le vaisseau du *Fils de la nuit* est revenu sur l'eau. Il ne fallait rien moins pour ramener des recettes au Grand-Théâtre. Dame ! ce vaisseau, il sait son rôle, il joue bien, il chante bien, il est parfait, ne l'asse rien à désirer.

Tandis que, lorsque M. Danguin risque à la scène un drame, une comédie ou un vaudeville, sur quatre artistes, un seul va bien, l'autre tient un rôle en

dehors de son emploi, le troisième est remplacé par le quatrième, et le dernier est archi-mauvais.

Comment en seroit-il autrement ?

Il manque aujourd'hui à notre troupe dramatique : du côté des dames, — un premier rôle de comédie, une jeune première, une amoureuse, une soubrette ; du côté masculin, — un jeune premier, un amoureux, un troisième rôle, un premier comique et un comique jeune, (car MM. Luc et Didier ne suffisent pas). Ajoutez que les deuxièmes rôles sont presque tous très-médiocres et vous vous rendez compte de ce que peut être un ouvrage joué avec de tels éléments.

Si le Grand-Théâtre donne un grand opéra, huit fois sur dix M. Chelli crie et détonnera, — sauf dans le *Huguenots* et *Robert* ; M. Léont chevrottera et son jeu sera nul, — sauf dans *Rigoletto* ; M. Fauré chantera faux et de façon à ce qu'on ne s'occupe pas une parole, — malgré un organe sonore et un jeu qui dénote une certaine habitude de la scène.

Huit fois sur dix, M^{lle} Fontenay voudra forcer sa voix et ne saura pas ménager ses moyens. Quant à M^{lle} Guillemain, dix fois sur dix, elle chantera en dedans, — malgré une certaine habileté musicale et beaucoup d'aplomb.

Si un opéra-comique se présente, oh ! alors, c'est plus fort, sauf M. Falechiéri, auquel nous rendons toute justice et qui fait toujours plaisir, et M^{lle} Chaveau, dont la bonne volonté et les efforts consciencieux sont également dignes d'éloges, en dépit de sa mauvaise voix dans le registre supérieur, excepté ces deux artistes, tous les autres sont peu satisfaisants, à commencer par M^{lle} Sorand qu'on n'entend plus du tout et M. Anthelme qu'on n'entend guère.

Nous ne parlerons pas du second ténor léger, M. Quinet, qui a dû faire son éducation artistique dans les cafés-concerts, et qu'on a fait débiter, nous ne savons trop pourquoi, puisque les premiers rôles n'ont pas été soumis à cette formalité respectueuse.

Voilà où en est réduit le Grand-Théâtre, et voici quels sont les sujets qui sont chargés, en 1871, d'initier le peuple lyonnais au grand art de la musique, en interprétant devant lui les chefs-d'œuvre des écoles italienne, française et allemande.

Quand on pense qu'il y a quatre ans seulement il n'y aurait pas eu assez de sifflets à Saint-Claude pour les trois quarts de la troupe actuelle...

ALCAZAR. — Jeudi dernier, nouveau concert organisé par la Société italienne de Lyon, au profit des victimes de la catastrophe de St-Etienne, avec le concours de M. Corrado Miraglia et de M^{lle} Térésina Brambilla, son élève.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit sommairement : ces deux remarquables artistes chantent, ils comprennent que l'art musical ne consiste pas uniquement à faire du bruit, mais surtout, surtout à charmer les auditeurs par la perfection du style et la délicatesse des nuances. Aussi le public leur a-t-il fait une véritable ovation à l'italienne : rappels à n'en plus finir et bravos prolongés.

Nous apprenons que la Société des concerts Luigi a eu la bonne fortune de retarder le départ de ces mélodieux oiseaux de passage et de s'assurer pour dimanche du concours de ces précieux auxiliaires.

Que les dilettanti se le disent !

Voici le moment, d'ailleurs, où les concerts succèdent aux concerts.

Mardi prochain, les premiers artistes de Paris — dit l'affiche — donnent une soirée musicale et dramatique au Grand-Théâtre, au bénéfice des orphelins de la guerre, sous le patronage de... M^{lle} Thiers.

En lisant les noms de ces messieurs et de ces dames qui sont intitulés les premiers artistes de Paris, on se demande avec frayeur ce que doivent être les derniers.

Parmi eux figure, sur fond rouge, M^{lle} Agar, tragédienne. M^{lle} Agar a la manie du patronage. Patronnée par la princesse Mathilde, elle est en rée à la Comédie-Française ; patronnée par la Commune, elle a débâché aux Tuileries pour le plus grand plaisir des citoyens Bergeret lui-même et Raoul Rigault ; aujourd'hui, patronnée par M^{lle} Thiers, elle joue pour les orphelins de la guerre étrangère et civile. Quel gouvernement patronnera demain M^{lle} Agar ?

Samedi, neuf décembre, autre fête musicale pour l'érection d'un monument aux légionnaires lyonnais tombés dans le sanglant combat de Nuits.

Le succès est assuré d'avance à cette œuvre de pieux souvenir, car il n'est personne à Lyon qui ne compte un parent ou un ami parmi ces courageux jeunes gens qui ont appris que « mourir pour la patrie » n'est pas une chanson.

G. LAURENT.

FOUILLES ADMINISTRATIVES.

La carte à payer.

En fait d'administration, on peut dire avec certitude :

- Le gaspillage conduit aux emprunts ;
- Les emprunts nécessitent des intérêts ;
- Les intérêts entretiennent les dettes.

Ces trois lignes résument l'administration des tuteurs impériaux.

On comprend qu'un particulier emprunte de l'argent pour étendre son commerce ou pour acheter des marchandises en gros afin de les revendre au détail. Il ne gaspille pas son capital, il le transforme, il a l'espoir de réaliser des bénéfices, il agit raisonnablement. Mais qu'un fonctionnaire public, qu'un préfet contracte des emprunts pour faire tirer des feux d'artifice, payer la nourriture et le logement des mouchards de l'Empire, en un mot, pour transformer en fumée et en jetons de présence l'argent emprunté, c'est une chose insensée, coupable, criminelle.

Il y a un siècle, un apôtre de la liberté, un de ces hommes qui honorent l'humanité, disait ceci :

« La plus funeste illusion de ce qu'on appelle politique, en Europe, a été de regarder le crédit comme utile, et de rejeter sur les races futures une partie

des devoirs de la génération présente. Ce système est né de l'indifférence pour la patrie, et prépare le moment, plus ou moins éloigné, mais inévitable, d'une révolution qui effacera le monde. Le fardeau s'aggrave de la dette ; les charges de chaque année sont pressées de tout le poids des précédentes ; l'emprunt nécessite l'emprunt ; on s'erte que cette politique si vantée ne conduit qu'à la certitude de rendre le service public impossible, c'est-à-dire à la dissolution de la société, qui ne peut trouver de remède que dans la violation de la loi et dans le renversement général des fortunes.

« Tous les états, ajoute l'illustre homme d'Etat, confondent aujourd'hui l'argent avec la richesse, la richesse avec le bonheur, l'éclat avec la puissance, la renommée avec la vraie gloire.

Fuyez ces illusions, et n'en jetez pas la semence dans le berceau de vos sociétés. Sachez et n'oubliez jamais qu'on n'est heureux que par la modération ; puissant, que par le nombre et le courage ; illustre d'un éclat durable que par la vertu. Voi i donc une règle sûre de conduite. Tout ce qui peut altérer vos mœurs, affaiblir votre zèle, vous détacher de vos devoirs d'homme et de citoyen, est un mal, un grand mal qui, dangereux dès aujourd'hui, deviendrait infailliblement un principe de ruine pour vos nations : l'emprunt réunit tous ces désordres à la fois. »

Rien ne prouve mieux la vérité de ces paroles que les chiffres ci-après :

Les emprunts contractés du 22 juin 1854 au 1^{er} janvier 1870, par les tuteurs impériaux imposés à la ville de Lyon, s'élevaient à 65,668,213 »

Sur cette somme il a été payé :

1 ^o Pour intérêts et remboursements d'obligations :	
De 1854 à 1869 inclusivement	33,124,426 48
En 1870	4,075,010 57
2 ^o Pour frais d'impression et d'émission des obligations	29,831 50
3 ^o Pour frais de timbre relatifs aux emprunts	274,539 45
4 ^o Pour augmentation des frais de gestion du receveur municipal	377,400 »

Ensemble, de 1854 au 31 décembre 1870 37,872,208 »

La somme restant à payer se subdivise comme il suit :

Intérêts et obligations à rembourser en 1871	4,107,274 06
Intérêts et obligations à acquitter à partir de 1872 jusqu'à paiement complet	122,339,321 59
Frais de timbre des obligations émises par la ville	765,000 »
Augmentation des frais du receveur municipal, relatifs aux emprunts de 1871 à 1900	750,000 »

Ce qui porte le restant des sommes à payer à 127,961,695 56

A quoi il convient d'ajouter :

1 ^o La somme à rembourser pour l'emprunt contracté le 21 septembre 1870, soit	19,875,775 »
2 ^o L'emprunt de guerre	3,840,000 »
3 ^o Les bons du Trésor à rembourser à l'Etat	4,123,000 »
4 ^o Les dettes résultant de divers traités de messieurs nos préfets impériaux	2,909,633 96

Il s'ensuit que la carte à payer par la ville de Lyon s'élève à la somme de cent cinquante-huit millions sept cent vingt-deux mille cent vingt-six francs, cinquante-deux centimes, ci 158,722,126 52

Or, en continuant à payer annuellement une somme égale au total général des recettes augmenté de l'administration de l'exercice 1852 (5,317,435 fr. 35 c.), — la bonne ville de Lyon est endettée pour trente ans ou la vie d'un joueur.

Il est donc probable que lorsque les fils de nos neveux entreront dans la carrière, ils s'informent encore les effets salutaires de la prévoyante administration des préfets-tuteurs, et que s'ils ne trouvent plus la trace des vertus de leurs pères, ils trouveront au moins un bon morceau de la carte à payer.

Nous ajouterons encore un mot pour démontrer combien est fautive et dangereuse la maxime d'emprunter toujours, appliquée à la ville de Lyon par les Vaisse et tutti quanti.

Sur l'emprunt de 10,354,000 francs, contracté en vertu de la loi du 22 juin 1854, il a été remboursé :

De 1854 à 1869	8,435,050 »
En 1870	602,650 »
De plus, il a été ou sera payé dans le courant de l'année 1871	602,500 »
Enfin, il sera payé du 1 ^{er} janvier 1872 au 13 juillet 1905, date de l'expiration de la période de remboursement	20,485,400 »

Ce qui fait qu'on aura payé 30,123,400 »

Et se doute-t-on quelle était la partie du capital amortie après quatorze ans de remboursement ? Elle était de 392,826 francs, et il restait dû, au 1^{er} janvier 1870, sur cet emprunt de 10,354,000 fr., un capital de 9,961,175 francs.

A-t-on jamais vu une opération financière plus avantageuse ? Et comment, devant un semblable résultat, peut-on entendre de nouvelles propositions d'emprunt sans s'écrier : Mais c'est inique, c'est insensé, c'est ruineux !

Pour tous les articles non signés

L'administrateur-gérant, A. ALRICY.

LYON. — Imp. COSTE-LABAUME, c. Lafayette, 5.

GUIDE-INDICATEUR

LABAUME

ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE LA VILLE DE LYON

ANNÉES 1871-1872

Adresser tous Renseignements, Modifications d'adresses, de professions ou de raisons sociales

A l'Imprimerie COSTE-LABAUME

5, Passage Coste, 5, et aux Facteurs-Réunis, Passage des Terreaux.

MACHINES A VAPEUR

M. BOLAND
INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR-MECANICIEN

ATELIERS DONNANT
6, rue Audran, et montée St-Sébastien, 9
DONNE AVIS

Qu'à partir de ce jour il construira des machines à vapeur horizontales, verticales ou mobiles, de la force de 1 à 10 chevaux, d'après les systèmes les plus nouveaux et les plus économiques, comme constructions et dédence de combustible. Détente fixe ou mobile.

BRASSERIE

rue Jean-de-Tourne **DE LA PERLE** rue Jean-de-Tourne
Bière Teurtel, hock. 0 fr. 25 c.
Bière de Lyon, choppe. 0 20
Tous les dimanches matin, **Tripes à la mode de Caen.**

AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE

Maison **DUCLOS** (ancienne maison BIARD)
LYON, 39, RUE GRENETTE, PRÈS LA RUE DE LYON

HUITRES
sur table 1 fr. 40 sur table

PLUS 40 ANS
DE DE
FEU! DE SUCCÈS
5 francs 5 francs



Liniment Boyer-Michel d'Aix.

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecartis, Molettes, Courbes, Vésigons, etc. — Dépôt chez les principaux pharmaciens de chaque ville; à Lyon, M. Faivre, à St-Etienne, M. Arnault.

DIRECTION GÉNÉRALE DES NOURRICES

Maison fondée en 1780
Quai de l'Archevêché, 12, près le pont Nemours

MALADIES DE LA PEAU

POMMADE **Dermophile** du Dr Michon, méd. spécialiste. Infaillible contre les rougeurs, feux, boutons de visage, dartres, etc., toutes les maladies de la peau en général. 3f. le pot. Dépôt ph. Seyvet, pl. Gr.-Rousse

Rue **D'ALGÉRIE, 21** CHAPELLERIE Maison
fondée en 1812

M^{me} **GIRAUD**, ayant acquis le fonds de son mari, fondeur en 1812 ses nombreux clients, réussit toujours à son Magasin la meilleure nouveauté pour hommes, femmes et enfants, et qu'elle apportera toujours ses soins à satisfaire et conserver son ancienne clientèle.

LE CORPS MÉDICAL RECOMMANDE

Le Sirop Pectoral calmant

Du **D' DESCHAMPS**. — Prix : 2 fr. le flacon.

Ce sirop, toujours employé avec succès pour combattre les toux les plus opiniâtres, réussit surtout contre la coqueluche, la bronchite, la pneumonie, etc., à la PHARMACIE DE LA MARTINIÈRE.

ALBERTIN ET L. PUY.

3, Place de la Miséricorde, 3. — Lyon.

LES MÉDECINS de la Faculté de Paris prescrivent avec succès les Dragées **SAVONULE-LEBEL** au Baume de Copahu, pour la guérison des affections contagieuses les plus invétérées, supérieures à toute capsule ou injection, ces dernières offrant souvent de grands dangers. — PRIX : 3 et 4 fr. la boîte. — A Lyon, chez MM. Fayolle frères, Cherblanc et Cie, Arond et Cie, Faivre et Simon, rue de Lyon

GYMNASE MÉDICAL ET ORTHOPÉDIQUE

34, quai Saint-Antoine, 34

COURS DE GYMNASTIQUE PÉDAGOGIQUE; Cours spécial de Gymnastique de maintien. — Nouvelle Méthode adoptée dans les principales Maisons d'éducation de Demoiselles.

HYDROTHERAPIE ET MASSAGE

Les Cabinets sont chauffés et viennent d'être remis à neuf. — Réaction toujours assurée.

BAINS DE VAPEUR TÉRÉBENTHINÉE

Système du docteur **CHEVANDIER**, de Die, très-efficaces contre les refroidissements, les rhumatismes, les névralgies, etc.

34, quai St-Antoine, (en face la station des Mouches)

PHOTOGRAPHIE DURAND

11, quai d'Orléans, 11

Benjamin Escudé, opérateur de la maison depuis 1867, seul successeur de M. Durand son beau-père.

Tous ses clichés anciens et nouveaux sont conservés.

Agrandissement des ateliers.

Portraits et reproductions en tous genres, depuis le plus petit médaillon jusqu'à grandeur naturelle. — Portraits inaltérables sur émail. — Cartes estampées, imitation émail.

LA GRANDE MAISON DE

CHAPPELLERIE

de RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Choix considérable et assortiments des plus variés de Chapeaux pour hommes et enfants. — Casquettes de fanfare, de chasse, d'orphéons. — Képis pour pension-nats, Pompiers. — Bonnets grecs. — Casquettes de livrée, d'été et de voyage, en taffetas, velours soie et autres. **Tous ces articles sont vendus aux prix de fabrique.**

L'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES

D'un goût et d'un parfum des plus agréables, est reconnu, depuis 30 ans, pour être le cordial par excellence qui ouvre le mieux l'appétit et facilite le plus promptement la digestion de l'estomac. **Il favorise supérieurement la digestion,** calme les maux de tête, de nerfs, les spasmes, remédie aux défaillances et dissipe à l'instant le moindre malaise. En cas de **rhumes** ou de **refroidissement**, son emploi dans une infusion bien chaude est souverainement efficace.

En flacons à 2 et 4 fr. (avec l'instruction) portant le cachet de l'inventeur **H. de Ricqlès**, cours d'Herbouville, 9, à Lyon. Dépôt dans les principales pharmacies et maisons d'épicerie fines. Exiger sur les flacons la signature de **H. de Ricqlès**.

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon

EAU de MÉLISSE des CARMES du Frère MATHIAS

Contre apoplexie, vertiges, vapeurs, maux de cœur, syncopes, crampes d'estomac, indigestion, vomissements, diarrhée, choléra, etc. **EMERY, r. Vacon, 54, Marseille.** Dépôt dans les Pharmacies et divers commerçants.

TOPICO-TAFFETAS
DE PEYRE-DUROY. — Infaillible contre les cors aux pieds. — Un flacon la boîte avec instruction. — Expédition franco par la poste. — Dépôt principal à la pharmacie centrale de la Dordogne, à Périgueux; à Lyon, phie MEYNET, rue du Griffon, 1

LE CHIROPHILE

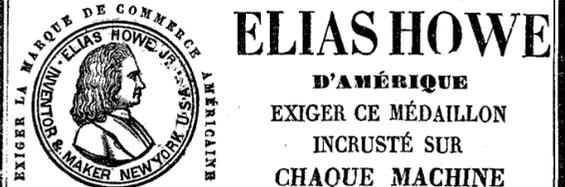
DE PROTHÈRE, PHARMACIEN A TARARE
Guérit en une nuit les crevasses et squames, et en quelques jours les engelures, démangeaisons, efflorescences, croûtes laiteuses, pellicules, boutons, rougeurs et taches de rousseur, etc. — Le flacon, 4 fr., le 1/2 flacon, 60 c. — Dépôt dans les principales pharmacies.

GUÉRISON radicale et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules-Quet**. — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection-Quet**, hygiénique et préservative, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5

Passage de l'Hôtel-Dieu, 32, 33, 34, 36, 38, Lyon

ANCIENNE MAISON **PASCALIS** SUCCESEUR EUG. INGOLD

SEULE MAISON DÉPOSITAIRE DES VÉRITABLES MACHINES A COUDRE



ELIAS HOWE

D'AMÉRIQUE EXIGER CE MÉDAILLON INCRUSTÉ SUR CHAQUE MACHINE

SIROP PECTORAL INCISIF

GUÉRIT rapidement les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Maux de gorges, etc. Dépôt : pharmacie MEYNET, rue du Griffon, 1, et pharmacie centrale.

SIROP PECTORAL AMYGDALIN

Guérissant sans rien lui adjoindre les Rhumes, Catharrhes, Bronchites, Irritations et Crises d'estomac. Dépôts : Pharmacie Bunoz, pl. du Perron, 1. — Pharmacie centrale, Faivre, pl. des Terreaux.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN-MICHEL, D'AIX. Guérison sûre et prompte des Rhumatismes aigus et chroniques, Gouttes, Lumbago, Sciatique, Migraine, etc. 10 francs le flacon. Dépôts à Lyon, M. FAIVRE, ph^m; à St-Etienne, M. ARNAULT, ph^m

SAGE-FEMME

Mlle JEANNIN, 3, rue du Plâtre, tient des pensionnaires. Consultations. Discretion assurée. — Prix modérés.

PLUS DE HERNIES

Maison spéciale brevetée et diplômée en France et à l'étranger. Bandages de tous systèmes. Appareils orthopédiques, membres artificiels. Guérison gratuite pour les ouvriers. J. BIONDETTI, r. de Lyon, 71

EAU DE NOËL

Pour la toilette et les bains. Hygiène et beauté de la peau. Remède sérieux contre la chute, la décoloration des cheveux et les douleurs névralgiques. En France, chez les princip. pharm., parfum, et coiffeurs. Fabr. à Villefranche (Rhône).

LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAÎTRE PAR HUMANITÉ LA

FARINE MEXICAINE

DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO

De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire, depuis plus d'un siècle, que sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un Phthisique, de s'écrier: Il est poitrinaire! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient, qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE: Dieu, à côté du mal, a placé le remède; il ne s'agissait que de le trouver et de l'employer. Cette noble tâche était dévolue à el Doctor Benito del Rio. — La FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérison qui se comptent par milliers, ou plutôt qui n'ont compté plus; son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculisation et facilitant la cicatrisation des plaies, qui s'opère très-promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — La FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel, qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable, qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles. — On peut dire avec vérité que la FARINE MEXICAINE del doctor Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir, que M. R. BARLERIN, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, a acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

La **Farine mexicaine** se trouve à Tarare, chez le propagateur dépositaire général, R. BARLERIN, chimiste, et à Lyon, chez MM. FARLEY, pharm., 114, quai Pierre-Scize; R. BARLERIN, ph., cours de Brosses (Guillotière); J. DENAUD & C^o, ph.-drog., rue de la Charité, 52; ROUSSET & BADIEU, rue de Lyon, 77; DUFFIER, rue St-Dominique, 12; MERLIN, place des Cordeliers, 3; et dans les principales pharmacies, drogueries et épicerie de Lyon et de France; MM. PERROUD, à Givors; MALESSARD, à Villefranche; FAURE, droguiste, 9, rue de la Comédie, à St-Etienne; M. RIGAUD, ph., à Rive-d-Gier; M. BLANCHON-MOULIN négociant et chez DUCHER, pharm., à St-Chamond; M. MOURET, drog. BIANCHON.